

18h30

Procès-Verbal de la réunion 25 JUILLET 2022

Présents : Messieurs, Gérard GARCIA, Alain PUJOL, Frédéric SCHWERTZ,
Mesdames, Catherine LAMOULIE, Brigitte D'HENIN,

Absents : Mélanie JULIEN (procuration A. Pujol), Linda BELHABCHI (procuration C. Lamoulie), François VEISSIERE
Secrétaire de séance : Mme Catherine LAMOULIE

- Lecture et approbation du PV de la réunion du 29 Juin 2022
- Lecture de l'ordre du jour

1/ Délibération concernant la TAXE DE SEJOUR

Monsieur le Maire informe les élus que la CCRLCM lors d'un conseil communautaire s'est prononcée favorablement le 29 Juin 2022 pour la mise en œuvre de la taxe de séjour au réel intercommunale à compter du 1er Janvier 2023.

Etant donné que la commune d'ARGENS MINERVOIS a instauré la taxe de séjour forfaitaire par délibération 2018_044 du 24/09/2018, il lui est possible de s'opposer à la décision de l'organe délibérant de l'EPCI ; ce qui interdit un transfert automatique de la ressource fiscale collectée à l'EPCI.

La taxe de séjour au réel est inapplicable : relevé et inventaire des personnes à bord des bateaux du port ou le long du canal du midi tous les soirs est impossible.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de s'opposer à la décision de la CCRLCM et ainsi de conserver le bénéfice de la taxe de séjour pour la commune.

Les élus s'opposent à l'unanimité.

DIVERS :

- Le Maire informe les élus que le contrat de l'agent de service qui s'occupe des locaux communaux arrive à son terme le 31 Octobre 2022. Il fait un état de ses services et signale qu'elle a été en arrêt maladie 65 jours consécutifs, puis 196 jours, soit 261 jours sur une année. La Mairie a dû faire appel en urgence (COVID) à une entreprise extérieure, qui a donné entière satisfaction. Le Maire demande que les élus veuillent bien se prononcer quant au renouvellement du contrat de l'agent ou voter en faveur d'un contrat de sous-traitance avec une entreprise extérieure.

A l'unanimité, il est décidé que le contrat se terminant le 31/10/2022 ne sera pas renouvelé.

- Rappel : demander à VNF M. Commelera où en est le dossier concernant la rétribution de taxes par VNF à la commune au sujet des stationnements des bateaux à l'année

- Pour info, une BD a été reçue en remerciement au don fait à l'Association des Maires des Alpes Maritimes après le tempête Alex. A disposition un certain temps en Mairie puis il sera donné à la bibliothèque.

- Le Maire a reçu une demande d'hébergement pour une famille Ukrainienne. La commune va se renseigner quant à la structure de prise en charge, etc...

* Au prochain conseil, prévoir un détail des dépenses pour la rénovation de cet appartement.

- Festival de Marionnettes : affiche à retravailler

Séance levée à 19 h 10